



La Coalition pour le
droit à l'avortement
au Canada

Votre voix
pour le choix

Le seul organisme politique pancanadien de défense du libre choix

B.P. 2663, succ. princ., Vancouver (C.-B.) V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

Pour diffusion immédiate

1 août 2023

Le Parti conservateur consolide sa position *anti-choix*

La Coalition pour le droit à l'avortement au Canada qualifie le caucus conservateur à Ottawa d'*anti-choix*.

Jusqu'à juin 2023, [15 députés conservateurs « pro-choix »](#) (sur 117 à l'époque) avaient été répertoriés par la CDAC. Ceux-ci soutenaient le droit à l'avortement sur la base des votes et de leurs convictions. Mais les choses ont changé entre-temps, en raison d'un virage vers la droite au sein du Parti conservateur, et d'un vote conservateur unanime en faveur d'un projet de loi d'intérêt privé, perçu largement comme une « [ruse](#) » visant à rouvrir le débat sur l'avortement.

Le 14 juin, le caucus conservateur s'est ligué pour voter en faveur du projet de loi C-311, qui aurait créé une clause de « circonstances aggravantes » au Code criminel accroissant les pénalités en cas d'attaque sur une personne enceinte. (Le projet de loi, introduit par la députée conservatrice Cathay Wagantall, fut rejeté par 205 votes contre 113.)

Nous soupçonnons que le vote a été soumis à la discipline stricte du parti, ce qui est sans précédent de la part du Parti conservateur concernant un projet de loi privé. Même si ce n'est pas officiellement le cas, ce vote indique un virage vers la droite inquiétant au sein du Parti conservateur dirigé par Pierre Poilievre, qui a [déclaré soutenir le projet de loi](#).

Qu'est-ce qui n'allait pas avec le projet de loi C-311 ?

La Coalition pour le droit à l'avortement au Canada a exhorté les députés à s'opposer au projet de loi. Bien que le libellé ne fasse pas explicitement mention de l'avortement, il était utilisé pour restreindre davantage l'avortement ou renforcer le statut de personne du fœtus.

Nous avons exposé les raisons pour lesquelles nous nous opposons au projet de loi dans notre article [Six Reasons to Oppose Bill C-311](#) (en anglais), qui a été envoyé à chaque député deux fois (le 27 mars et le 4 mai). En résumé :

1. Le projet de loi est redondant, car il existe d'autres clauses dans le Code criminel concernant les victimes enceintes ;

2. Il est nécessaire de mettre en place des mesures plus efficaces pour combattre la violence basée sur le genre ;
3. Seuls les groupes anti-avortement ont soutenu le projet de loi. Les groupes militant en faveur des droits reproductifs ou contre la violence étaient unanimement opposés au projet de loi ;
4. Les motivations de la députée Cathay Wagantall étaient louches — non seulement a-t-elle déjà introduit des projets de loi menaçant le droit à l'avortement ou visant à le restreindre, mais elle s'est servie de ce nouveau projet de loi pour promouvoir les droits des fœtus et la création d'une loi sur l'avortement ;
5. Si ce projet de loi était adopté, le mouvement anti-choix prévoyait ouvertement s'en servir pour faire progresser les droits fœtaux ;
6. Plusieurs députés libéraux ont tout de suite deviné les intentions derrière ce projet de loi lorsque celui-ci fut introduit (et tous les députés du Parti libéral, du NPD, du Bloc québécois et du Parti vert ont voté contre).

Est-ce que les députés du Parti conservateur se sont même donné la peine de lire notre article ? À notre connaissance, la seule qui l'ait fait, c'est Wagantall elle-même, bien qu'elle ait [faussement prétendu en chambre](#) que la CDAC ne lui avait pas envoyé de copie. (Nous avons vérifié, et il s'est avéré que son bureau n'avait pas ouvert nos courriels et les avait probablement effacés.)

Quelle a été l'excuse des députés « pro-choix » ?

Le 25 juin, nous avons envoyé des courriels individuels à 13 députés conservateurs « pro-choix » qui avaient voté en faveur du projet de loi C-311, pour leur demander la raison de leur vote. Le tableau ci-dessous indique les résultats que nous avons obtenus en date du 1 août.

Prénom	Nom de famille	Circonscription	Prov.	Vote Projet de loi C-311	Réponse
Scott	Aitchison	Parry Sound—Muskoka	ON	Oui	Pas de réponse
Luc	Berthold	Mégantic—L'Érable	QC	Oui	Appel téléphonique en mai : a dit que le projet de loi était une « victoire » pour le caucus conservateur et qu'il le soutiendra.
Scot	Davidson	York—Simcoe	ON	Oui	Pas de réponse
Michelle	Ferreri	Peterborough—Kawartha	ON	Oui	*A répondu avec une lettre type défendant le projet de loi.
Bernard	Généreux	Montmagny—L'Islet— Kamouraska—Rivière-du- Loup	QC	Oui	Pas de réponse
Joël	Godin	Portneuf—Jacques-Cartier	QC	Oui	Pas de réponse
Matt	Jeneroux	Edmonton Riverbend	AB	Oui	Pas de réponse
Pat	Kelly*	Calgary Rocky Ridge	AB	Oui	Pas de réponse
Ron	Liepert	Calgary Signal Hill	AB	Oui	*a répondu en disant (en partie) : « Avez-vous même lu le projet de loi, ou avez-vous simplement gobé la position du Parti libéral ? »
Greg	McLean	Calgary Centre	AB	Absent	—
Eric	Melillo	Kenora	ON	Oui	Pas de réponse

Prénom	Nom de famille	Circonscription	Prov.	Vote Projet de loi C-311	Réponse
Michelle	Rempel-Garner	Calgary Nose Hill	AB	Oui	*A répondu en envoyant un lien vers son article Substack où elle défend le projet de loi.
Alex	Ruff	Bruce—Grey—Owen Sound	ON	Oui	Pas de réponse
Dominique	Vien	Bellechasse—Les Etchemins—Lévis	QC	Oui	Pas de réponse
Ryan	Williams	Bay of Quinte	ON	Oui	Pas de réponse

*Les trois réponses obtenues ont répété la même chose : que le texte du projet de loi vise simplement à alourdir la peine de ceux qui attaquent les personnes enceintes, et qu'il n'est pas lié à l'avortement. Les trois ont été incapables de reconnaître le mauvais usage qui était déjà fait du projet de loi pour faire avancer les droits fœtaux et faire reculer le droit à l'avortement.

Le Parti conservateur est essentiellement un parti de droite anti-choix

On ne peut pas être pro-choix « dans le vide » — ou dans ce cas, dans un terreau grandissant d'extrémisme de droite. Ces conservateurs « pro-choix » ont intégré un parti qui est majoritairement anti-choix. En date de juin, 82 des 117 députés conservateurs étaient officiellement anti-choix. (Les autres ayant une position inconnue.)

Certains de ces députés choisissent de [s'associer à l'extrême droite](#), et d'autres sont [anti-vaccins](#). Leur chef, Pierre Poilievre, a récemment [posé](#) avec un homme portant un chandail « Straight Pride » (fierté hétérosexuelle), a fraternisé avec le [Convoi de la liberté](#) en 2022, a refusé de se dissocier du [chef d'un groupe extrémiste violent](#), et a flirté avec les théories conspirationnistes sur la Grande réinitialisation (The Great Reset) en 2020. En tant que candidat à la chefferie, Poilievre cherchait à [rallier des électeurs d'extrême droite](#) du People's Party of Canada. Il joue au populiste et crie une rhétorique creuse, dans le sillon de bien d'autres démagogues et politiciens de droite à travers le monde.

Qui plus est, l'[énoncé de politique](#) (2021) du Parti conservateur contient toujours plusieurs mesures discutables qui s'opposent aux droits de la personne, ou les minent. Nous avons paraphrasé les mesures suivantes, afin de mettre en exergue leur sens possible ou intentionnel :

- pousser les universités à permettre l'expression de positions anti-choix et les discours haineux sur les campus (19) ;
- permettre aux travailleurs et travailleuses de la santé de refuser de participer aux avortements ou à l'aide médicale à mourir, ou de refuser de diriger des patients vers de tels soins (68) ;
- s'opposer au droit à l'aide médicale à mourir (68, 77) ;
- interdire la recherche sur les embryons (75) ;
- exclure l'avortement des programmes de santé canadiens destinés aux mères et aux enfants à l'étranger (79) ;
- condamner les avortements sexo-sélectifs (89) ;
- amender le Code des droits de la personne pour permettre aux organisations confessionnelles d'exercer une discrimination basée sur leurs croyances (95) ;

- changer les critères de sélection d'Emplois d'été Canada pour que les groupes anti-choix soient à nouveau admissibles au subventionnement (96) ;
- soutenir une législation qui reconnaît les fœtus comme des personnes en considérant comme un crime séparé le fait de causer du tort à un fœtus ou de le tuer lors d'un crime perpétré contre une personne enceinte (112) ;
- soutenir une législation prévoyant des soins vitaux et intensifs pour les fœtus nés vivants après un avortement (118) ;
- s'opposer aux droits des travailleurs et travailleuses du sexe, et à la décriminalisation de la prostitution (120).

Au congrès du parti en 2018, les membres votants ont passé très proches d'abandonner la politique 76, « un gouvernement conservateur ne soutiendra pas de loi visant à régir l'avortement ».

Conclusion

Bien que la CDAC ait nourri l'espoir de voir s'accroître la présence pro-choix au sein du caucus conservateur — ce qui aurait pu avoir une influence « libéralisante » sur le reste du parti — cela ne semble plus envisageable. Il existe un gouffre grandissant dans le parti entre la petite minorité qui souhaite soutenir le droit à l'avortement, et la majorité qui s'y oppose. Nous faisons particulièrement allusion à l'extrémisme de droite du chef du parti, Pierre Poilievre, que la CDAC a [toujours considéré comme anti-choix](#), malgré ses fausses prétentions d'être pro-choix.

Les membres du parlement ne peuvent pas prétendre défendre véritablement le droit à l'avortement, et encore moins les valeurs de la justice reproductive, en servant un parti qui s'oppose fondamentalement à ces valeurs.